



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200 CÔTE DE LA MER LE 13 JUIN 2022

Sont présent (e)s : Suzette de Rome, Christiane Pelletier, Véronique Béliveau, Stéphane Fraser et Vincent More

Sont absent (e)s : Silvie Côté et Pascale Brouillette

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire Vincent More.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-153

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

3. CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil municipal présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec.

4. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION ULTÉRIEURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06-430 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Stéphane Fraser, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, le règlement intitulé « Règlement numéro 2022-06-430 modifiant le règlement de zonage ». Ce règlement modifiera le Règlement de zonage portant le numéro 2021-08-421.

PAR CONSÉQUENT, à compter de la présente, aucun plan de construction ne peut être approuvé ni aucun permis ou certificat accordé pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de l'avis de motion, seront prohibés dans la zone concernée [référence : *Premier projet de règlement numéro 2022-06-430 modifiant le règlement de zonage*].



**5. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06-430
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2021-08-421 est entré en vigueur le 28 mars 2022 et attendu que quelques erreurs doivent y être corrigées et que des précisions doivent y être apportées;

ATTENDU QUE la Municipalité peut modifier son règlement de zonage conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSÉQUEMMENT,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-154

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage adopte le premier projet de règlement numéro 2022-06-430 modifiant le règlement de zonage; ce projet vise à modifier le règlement de zonage numéro 2021-08-421 :

QUE le conseil municipal fixe l'assemblée publique portant sur ce projet de règlement au lundi 11 juillet 2022 à 19 h 00, à la salle Gilles-Moreau, 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Stéphane Fraser la séance est levée à 19 h 40.

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale / greffière-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire